

NICOLAS LE ROUX

LE ROI, LA COUR, L'ÉTAT DE LA RENAISSANCE À L'ABSOLUTISME



ÉPOQUES
EST UNE COLLECTION
DIRIGÉE PAR
JOËL CORNETTE

LE ROI, LA COUR, L'ÉTAT

DU MÊME AUTEUR

Aux Éditions Champ Vallon :

La Faveur du roi. Mignons et courtisans au temps des derniers Valois, 2001.

Chez d'autres éditeurs :

Un régicide au nom de Dieu : l'assassinat d'Henri III (1^{er} août 1589), Gallimard, « Les journées qui ont fait la France », 2006.

Les guerres de Religion (1559-1629), Belin, « Histoire de France », 2009.

Illustration de couverture :

Antoine Caron, Auguste et la sibylle de Tibur, vers 1573.

Huile sur toile, Paris, Musée du Louvre.

Devant la cour, au centre de laquelle se tient Catherine de Médicis (en rouge), est représenté un mystère mettant en scène l'empereur romain à qui la sibylle prédit l'avènement du Christ. À travers la figure impériale, à laquelle il est implicitement assimilé, le Roi Très-Christien apparaît animé par une vocation universelle. Le nouvel Âge d'or est annoncé.

© 2013, CHAMP VALLON, 01420 Seyssel

www.champ-vallon.com

ISBN 978-2-87673-874-4

ISSN 0298-4792

Nicolas Le Roux

LE ROI, LA COUR, L'ÉTAT
DE LA RENAISSANCE À L'ABSOLUTISME

Champ Vallon

INTRODUCTION

Dans le préambule de l'édit de pacification de 1577, le roi Henri III déclarait qu'il entendait suivre les saints commandements de Dieu et « gouverner » ses sujets « en toute droiture et justice », comme un « père commun qui n'a autre fin que leur salut et repos ». Son frère aîné, Charles IX, ne disait pas autre chose quand, par sa devise – *Pietate et Iustitia* –, il proclamait son désir de régner « par la piété et la justice ». Le serment prononcé par le souverain à l'occasion du sacre rappelait que cette œuvre devait s'accomplir dans un esprit de modération, d'équité et de paix, mais qu'il fallait également « exterminer les hérétiques ». Le monarque était en effet un Roi Très-Christien, dont le glaive, béni par l'archevêque de Reims, était au service de l'Église romaine.

Ces fondements idéologiques de la monarchie permettaient-ils de répondre aux défis posés par l'essor du protestantisme ? La restauration de l'ordre public pouvait-elle obliger à renoncer à l'unité religieuse et à tolérer l'altérité confessionnelle ? Dans tous les cas, le gouvernement du royaume pouvait-il être pensé autrement que comme une forme supérieure de gouvernement des âmes ? En temps de crise, le prince devait-il toujours se soumettre aux impératifs moraux ordinaires, ou était-il investi d'une autorité d'une nature tellement extraordinaire qu'il pouvait avoir recours à des formes exceptionnelles de gouvernement sur lesquelles les sujets n'avaient aucun droit de regard ? L'État, enfin, était-il reconnu comme un corps politique autonome, distinct de la personne du souverain et pourvu d'une rationalité propre ?

La connaissance des guerres de Religion a connu des évolutions profondes. Cette période n'est plus discréditée comme un temps de troubles indistincts, où les grands seigneurs instrumentalisaient la force mobilisatrice du religieux pour défendre leurs intérêts particuliers. Les violences n'apparaissent plus comme des explosions de fanatisme dépourvues de sens, mais comme les manifestations de conceptions anthropologiques et eschatologiques spécifiques¹. On sait aujourd'hui prendre la mesure de l'étran-

1. Denis Crouzet, *Les Guerriers de Dieu. La violence au temps des troubles de religion, vers 1525-vers 1610*, Seyssel, Champ Vallon, 1990, 2 vol. ; rééd. « Les classiques », 1 vol., 2005.

INTRODUCTION

geté du passé, en retrouvant le sens que les acteurs donnaient à leurs paroles et à leurs gestes. Aux yeux de l'historien, il n'y a ni héros ni tyrans, mais des êtres complexes dont les engagements et les discours doivent être replacés dans des systèmes de justification spécifiques. C'est ainsi qu'on essaie de restituer cet « imaginaire » que Denis Crouzet a défini comme la « puissance motrice anonyme jouant sur les affects et les désirs des individus, filtrant ce par quoi le “réel” est reçu, fantasmé, fabriqué et refabriqué, activé et réactivé »¹, autrement dit un ensemble de représentations mentales qui permet d'« expliquer l'ordre ou le désordre qui règne dans l'univers ou dans la société »². Il ne faut pas pour autant postuler l'unité culturelle d'une époque, ni même la permanence de l'identité ou de la pensée des individus. Le mouvement et l'illusion sont partout, et les contradictions présentes à de nombreux endroits, même, ou surtout, à la tête de l'État.

Les guerres de Religion constituent un moment clé dans l'évolution des réflexions sur le fonctionnement de la chose publique et la définition de l'État³. Une « raison politique » s'est alors formée, qui devait faire vivre ensemble les adversaires de la veille, sans pour autant que l'idéal de réunion religieuse dans l'obéissance à un prince sacré ait perdu sa valeur idéale⁴. Dans l'esprit de Catherine de Médicis, il s'agissait de « promouvoir une royauté philosophique de concorde et d'Amour »⁵, mais aussi de faire preuve d'une prudence consommée. Le rétablissement de la paix passait par la négociation secrète comme par la publication de lois, par le dialogue comme par le recours à la force, car il fallait purger le royaume des passions destructrices. C'est ainsi qu'on apaiserait le courroux divin, avant de reformer l'union des cœurs.

À la Renaissance, l'imaginaire du bon gouvernement avait pour cœur l'impératif de justice, et celui-ci était compris dans un sens éthique. Conformément à l'esprit des *Institutes* de Justinien, ce manuel juridique du VI^e siècle, la justice consistait en « la volonté constante et perpétuelle de rendre à chacun ce qui lui est dû », et la jurisprudence était conçue comme « la connaissance des choses divines et humaines, et la science de discerner ce qui est juste et injuste »⁶. Conformément à la tradition aristotélicienne,

1. Denis Crouzet, *Nostradamus. La médecine des âmes à la Renaissance*, Paris, Payot, 2011, p. 321.

2. Maurice Godelier, *Au fondement des sociétés humaines. Ce que nous apprend l'anthropologie*, Paris, Flammarion, 2010 [2007], p. 43.

3. Marcel Gauchet, « L'État au miroir de la raison d'État : la France et la chrétienté », in Yves-Charles Zarka (dir.), *Raison et déraison d'État. Théoriciens et théories de la raison d'État aux XVI^e et XVII^e siècles*, Paris, PUF, 1994, p. 193-244; Quentin Skinner, « From the state of princes to the person of the state », in *Visions of Politics, vol. 2: Renaissance Virtues*, Cambridge, Cambridge University Press, 2002, p. 368-413.

4. Olivier Christin, *La Paix de Religion. L'autonomisation de la raison politique au XVI^e siècle*, Paris, Éd. du Seuil, 1997.

5. Denis Crouzet, *Le Haut Cœur de Catherine de Médicis. Une raison politique aux temps de la Saint-Barthélemy*, Paris, Albin Michel, 2005, p. 11.

6. *Institutes*, I, 1 (« De la justice et du droit »). Voir Diego Quagliani, *À une déesse inconnue. La conception pré-moderne de la justice*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2003; Penny Roberts, « Royal Authority and Justice during the French Religious Wars », *Past and Present*, n° 184, 2004, p. 3-32; Sylvie Daubresse, *Le Parlement de Paris ou la voix de la Raison (1559-1589)*, Genève, Droz, 2005. Sur les sources de la culture juridique à la Renais-

INTRODUCTION

la conduite du royaume reposait ainsi sur l'exercice simultané de la justice commutative qui, sous sa forme punitive, châtie les méchants sans tenir compte de leur statut, et de la justice distributive, qui récompense les bons selon leur valeur, qu'il s'agisse de leur vertu personnelle ou de la grandeur de leur nom. C'est en se fondant sur cette conception de la justice que les grands seigneurs justifiaient leurs soulèvements et revendiquaient une sorte de « devoir de révolte » quand ils estimaient que le monarque ne leur accordait pas les honneurs qu'ils méritaient¹.

Conformément à cet idéal moral, les gouvernants se montraient convaincus qu'ils devaient adapter la loi positive à la mutabilité des temps et réformer le royaume pour retrouver l'harmonie perdue². Dans un contexte particulièrement dramatique, le concept de justice a évolué dans un sens de plus en plus étroitement juridique, et les guerres de Religion ont constitué un moment clé dans cette orientation légaliste qui se conjugait avec une redéfinition de la souveraineté comme pouvoir de faire la loi. Cette prérogative royale ne devait plus être contestée au nom de principes extérieurs à la sphère juridique. La construction de la monarchie absolue reposait en grande partie sur cette sorte d'autoréférentialité du droit et de sacralisation de la loi. Le fondement même de l'autorité des Bourbons, à partir de 1589, n'était autre que la nature quasi divine de la loi de succession à la couronne³.

L'examen des systèmes idéologiques et des codes moraux qui guidaient les princes et les magistrats ne doit pas empêcher de reconstituer le détail des parcours, de prendre conscience du caractère toujours incarné de l'autorité, de s'intéresser aux formes les plus concrètes de l'expression de l'autorité – cérémonies et rituels, spectacles et voyages, discours et correspondances, dialogues et négociations⁴ –, et de retracer les accélérations ou les « bifurcations » imprévisibles qui mènent parfois à des explosions de violence⁵. C'est alors qu'on perçoit les deux dimensions de l'événement : un révélateur des tensions qui traversent une société ; un surgissement irréductible aux systèmes de causalité⁶.

Pour comprendre les conditions de l'émergence de la raison politique moderne, il faut d'abord resituer les pratiques des gouvernants dans le

sance, voir Ian MacLean, *Interpretation and Meaning in the Renaissance: The Case of Law*, Cambridge, Cambridge University Press, 1992.

1. Arlette Jouanna, *Le Devoir de révolte. La noblesse française et la gestation de l'État moderne, 1559-1661*, Paris, Fayard, 1989.

2. Mark Greengrass, *Governing Passions: Peace and Reform in the French Kingdom, 1576-1585*, Oxford, Oxford University Press, 2007.

3. Marie-France Renoux-Zagamé, *Du droit de Dieu au droit de l'homme*, Paris, PUF, 2003.

4. Le modèle reste l'ouvrage pionnier de Jean Boutier, Alain Dewerpe et Daniel Nordman, *Un Tour de France royal. Le voyage de Charles IX (1564-1566)*, Paris, Aubier, 1984.

5. Marc Bessin, Claire Bidart et Michel Grossetti (dir.), *Bifurcations. Les sciences sociales face aux ruptures et à l'événement*, Paris, La Découverte, 2010.

6. François Dosse, *Renaissance de l'événement. Un défi pour l'historien; entre sphinx et phénix*, Paris, PUF, 2010.

INTRODUCTION

cadre d'une société de cour en construction. Les rituels quotidiens, comme les cérémonies exceptionnelles, participaient de l'élaboration d'une société hiérarchisée et pacifiée autour de la figure idéale du monarque, dans un espace maîtrisé et policé qui devait servir de modèle à la noblesse, et, à travers celle-ci, à l'ensemble du royaume. Les réformes de la cour avaient par ailleurs un but très concret : isoler le prince pour le protéger, tout en assurant le secret de ses affaires. Cependant, le système n'était pas rigide, et le monarque pouvait jouer en permanence sur les niveaux du public et du privé, du visible et de l'invisible.

Les festivités curiales ont pris une dimension nouvelle à cette époque. Les fêtes de Fontainebleau et de Bayonne, en 1564 et 1565, comme les fastueuses noces d'Anne de Joyeuse, en 1581, n'étaient pas de simples divertissements. Par la recherche d'airs et de mouvements conformes aux secrets de la nature, la musique, la danse – par laquelle s'accomplit un idéal d'« union de l'espace et du temps »¹ – et les démonstrations équestres pouvaient pacifier les âmes et éradiquer les vices. Ces spectacles disaient la réunion du prince et des grands, et la cour apparaissait à ces occasions comme le lieu exemplaire d'une réconciliation de l'être et du paraître, où était proclamée la grandeur retrouvée de la monarchie et la victoire sur les passions aliénantes.

Dans ce cadre, la prudence, conçue comme une connaissance des ressorts cachés du monde permettant d'éviter les écueils, apparaissait comme la vertu première du gouvernant. Le prince devenait l'être supérieur capable de s'adapter au mouvement incessant de l'histoire en se montrant clairvoyant et apte à prendre des décisions exceptionnelles.

La cour constituait par ailleurs un creuset religieux particulièrement actif. La Réforme y eut beaucoup d'impact autour de 1560, à un moment où le message de Calvin, et notamment la théorie de la double prédestination, était d'autant plus séduisant qu'il permettait à une partie de l'aristocratie de s'affirmer comme inspirée par l'esprit de Dieu et, ce faisant, de contester l'autorité des Guise à la tête de l'État royal. Il s'agissait aussi de mettre son épée au service du Christ, puisque la paix signée avec l'Espagne en 1559 privait les hommes de guerre de la possibilité de justifier leur qualité de *bellatores*. Par la suite, c'est à la cour que s'acclimatèrent des pratiques venues d'Italie, qui purent séduire Henri III et son entourage, mais le dernier Valois ne parvint jamais à s'imposer comme un chrétien d'excellence capable de réconcilier ses sujets dans une foi renouvelée.

Les rêves d'harmonie de Catherine de Médicis et de ses fils ne sont pas devenus réalité. C'est pourquoi il faut examiner précisément les conditions de l'explosion des guerres civiles. Guidée par le chancelier Michel de

1. Claude-Gilbert Dubois, *L'Imaginaire de la Renaissance*, Paris, PUF, 1985, p. 238.

INTRODUCTION

L'Hospital, la reine mère essaya de faire dialoguer les théologiens catholiques et réformés lors du colloque de Poissy, en 1561, mais cette entreprise se solda par un échec. À défaut de retrouver la concorde religieuse, on tenta d'établir un *modus vivendi* entre les sujets des deux confessions. La tolérance constituait le moyen de la paix, mais elle n'était pas une fin en elle-même. Les tensions étaient telles que le premier édit de tolérance ne put être appliqué, et le royaume sombra dans le chaos. Les grands seigneurs, catholiques comme protestants, se présentaient comme de fidèles serviteurs de la couronne, tout en adoptant une posture de guerriers de Dieu qui confortait leur capital symbolique. Les violences culminèrent à l'occasion de massacres perpétrés à Sens, à Orange et à Tours en 1562, et dix ans plus tard lors de la Saint-Barthélemy, à Paris d'abord, puis à Orléans, à Rouen, à Lyon, à Bordeaux et à Toulouse.

Le labeur des souverains se heurtait à l'intransigeance et aux intérêts des chefs de guerre ou des prédicateurs, et les violences reprenaient périodiquement, comme un feu mal éteint que ranime le souffle du vent. Chaque prise d'armes ou fuite d'un prince loin de la cour était l'occasion de tractations plus ou moins discrètes, où les camps avançaient masqués. Catherine de Médicis elle-même payait de sa personne, et elle s'entourait d'hommes de confiance qui portaient sa parole ou l'accompagnaient dans ses déplacements.

Dans ces moments dramatiques, la maîtrise de l'information s'imposait comme un enjeu de premier plan. La prudence du prince ne pouvait se déployer que si elle était irriguée par la connaissance précise des forces en présence. La circulation des rumeurs prenait alors un sens particulier, et l'on pouvait entretenir les bruits pour mieux prendre position sur l'échiquier politique. Pour pallier la mauvaise qualité des communications, il était toujours possible de négocier de vive voix, mais les princes refusaient parfois la confrontation, ou faisaient volontairement durer les tractations pour renforcer leurs positions.

La communication politique ne consistait pas seulement en échanges d'informations ou en discussions avec les chefs de partis. Il fallait également justifier les engagements. Depuis 1560, les protestants n'hésitaient pas à désigner directement leurs adversaires. Il s'agissait non seulement des princes catholiques de la maison de Guise, mais également de Catherine de Médicis et de son entourage italien. Une littérature de combat particulièrement énergique a ainsi vu le jour. Les gouvernants allaient désormais compter avec une forme d'opinion qui pouvait prendre le parti de la défense de la religion ancienne, ou dénoncer les tyrans d'usurpation qu'étaient la reine et ses conseillers, voire le tyran d'exercice qu'était devenu le souverain. L'explosion de la production imprimée, à l'époque de la Ligue, témoigne de cette rapide évolution des techniques de mobilisation.

INTRODUCTION

En dépit de ses efforts iréniques, Henri III s'est vu contraint de céder aux ligueurs en 1585, et de revenir sur le principe de tolérance qu'il avait jusque là défendu. Néanmoins, il chercha par la suite à se défaire des princes les plus turbulents, et il prit finalement la décision de réaliser un coup de majesté contre les Guise en 1588. Le souverain était animé par le sentiment qu'il devait faire respecter la dignité royale par puissance de la loi. L'autorité lui avait été concédée par Dieu pour qu'il accomplisse une œuvre de justice. Il se considérait non seulement comme un juge, chargé de châtier les mauvais, mais aussi comme un législateur ayant le devoir d'adapter la loi aux impératifs du moment. Rédiger la loi positive était le premier devoir du souverain, et cette entreprise possédait une dimension sacrée. Loin de redonner au roi une autorité pleine et entière, la mort des Guise provoqua un soulèvement de grande ampleur, et finalement le souverain lui-même finit par tomber sous les coups d'un religieux. L'assassinat d'Henri III constitue sans doute le point culminant de la crise idéologique du XVI^e siècle. Ce crime sans précédent pouvait être justifié par des références bibliques. Il fallait détruire la mémoire du roi assassiné pour rendre acceptable le régicide. Tel fut le travail des publicistes de la Ligue, qui construisirent l'image d'un prince perversi et indigne de la couronne.

Si les ligueurs voyaient dans la disparition d'Henri III une manifestation providentielle, les partisans d'Henri IV comprenaient-ils différemment l'avènement de leur maître ? La loi salique prenait à leurs yeux la valeur d'une loi naturelle, voire divine. Mais les interprétations de l'historien trouvent ici leur limite, car le Béarnais doit d'abord sa victoire à sa bonne fortune militaire. C'est seulement dans un second temps qu'on vit en lui l'être d'exception qui allait rétablir la paix en chassant les passions délétères.

Il fallait désormais apaiser les mécontentements et mettre fin aux violences. La politique du pardon s'est rapidement imposée comme une nécessité. Catherine de Médicis et Charles IX, puis Henri III, et finalement Henri IV, ont tous été amenés à imposer l'amnistie et l'oubli. Le rétablissement de la paix imposait l'amnésie. Le nouveau monarque se montrait très pragmatique dans ses négociations avec les ligueurs, et il cédait aux demandes de villes et des princes qui acceptaient de négocier. Il était en revanche intransigeant pour tout ce qui touchait l'honneur du sang royal, car il devait sa couronne à la loi de dévolution qui conférait au sang des Capétiens une vertu unique. Après le temps du compagnonnage guerrier venait le temps de l'affirmation de la majesté. Loin de reconstruire la familiarité militaire dans laquelle Henri IV et les grands seigneurs avaient eu le sentiment de partager les mêmes valeurs, la campagne de Savoie de 1600 a élargi le hiatus entre le roi et la noblesse.

INTRODUCTION

Après avoir annexé la Bresse, le Bugey et le pays de Gex, Henri IV mena une politique de bras de fer avec la monarchie espagnole. Philippe III et le duc de Lerma, son favori, n'avaient ni les moyens ni l'intention de se mesurer au roi de France, mais ils utilisaient des stratégies de défi et de provocation pour affaiblir leur adversaire. L'analyse d'un incident diplomatique qui se déroula à Valladolid en 1601 ne révèle pas seulement les rivalités internationales qui opposaient alors les rois de France et d'Espagne, mais elle permet également de s'interroger sur le statut du représentant du monarque à l'étranger, et ce micro-événement a peut-être joué un rôle dans l'élaboration du principe du droit des gens dans les relations internationales.

Cette enquête s'achève sur l'une des périodes les moins fréquentées de l'histoire moderne : la régence de Marie de Médicis et le début du règne de Louis XIII. Loin des grands conflits des guerres de Religion, les années 1610 apparaissent comme une sorte de trou noir historiographique. Les soulèvements des princes sont très mal connus, et l'on a jusqu'à présent accordé peu d'importance aux engagements de ces seigneurs. Le vent de liberté qui soufflait sur l'aristocratie depuis l'assassinat d'Henri IV a poussé les princes du sang à revendiquer une place prépondérante dans les affaires de l'État, tandis que les tensions interconfessionnelles réapparaissaient. À l'issue de ce parcours, qui refuse la coupure de l'édit de Nantes, on saura comment la monarchie absolue a pu naître sur les décombres d'un royaume déchiré par les troubles civils et religieux.

